

Comment devenir **Adhérent en ligne**

de l'OPCA PL



→ Mode d'emploi

1 Accédez à votre espace services

Sur la page d'accueil de notre site www.opcapl.com



2 Créez votre compte personnalisé

L'inscription à votre espace services est simple et rapide :
vous avez uniquement besoin de votre **n° de Siret**
et de votre **identifiant**.

*(Ce dernier figure sur le présent courrier d'envoi. Il est également
indiqué sur l'ensemble de nos courriers et sur votre bordereau de
versement de cotisations).*

3 Vous êtes déjà adhérent en ligne

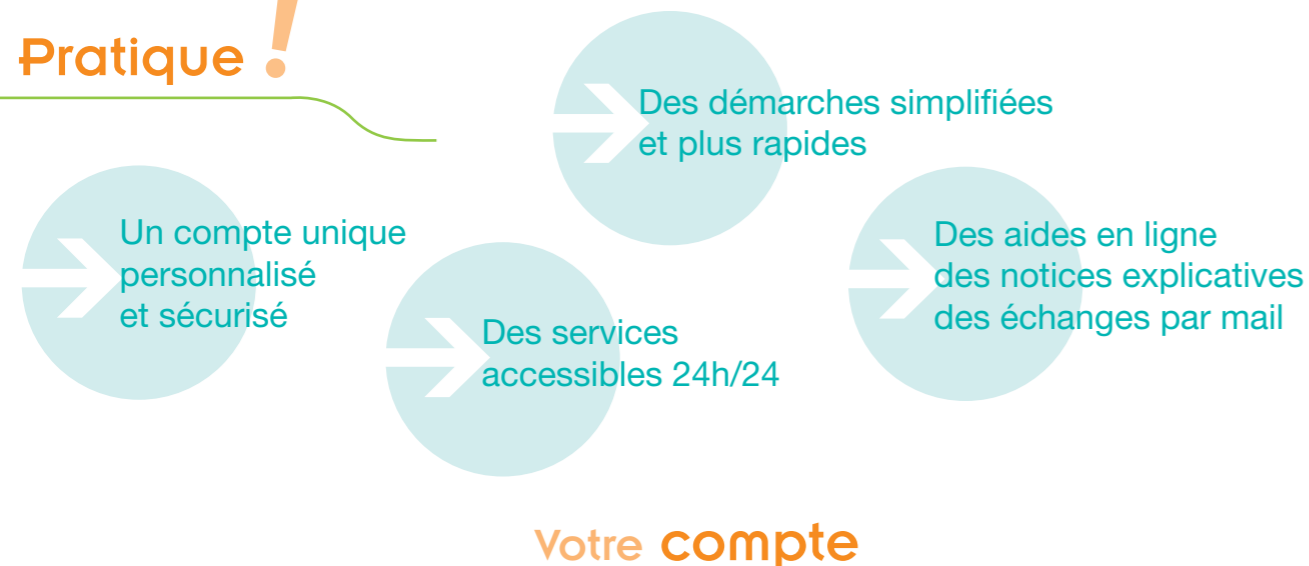
Il vous suffit de vous connecter à l'aide de votre **n° de Siret**
et de votre **mot de passe** pour **accéder à l'ensemble de
vos services personnalisés**.

Des questions, besoin d'aide ?

Nos conseillers vous guident au **01 53 00 86 00**

du lundi au vendredi de 9h à 18h (17h le vendredi)

Pratique !



Grâce à votre compte, vous pouvez à tout moment **consulter** l'ensemble de vos informations personnelles, les **modifier** ou les **compléter** en temps réel.

Vos services

Consultez vos remboursements

- Pour connaître le détail de vos remboursements, par type de frais
- Pour suivre, en temps réel, vos remboursements
- ➔ *mieux comprendre le financement de l'OPCA PL*
- ➔ *éviter de faire des calculs*

Calculez et payez vos cotisations

- Un moyen simple et rapide à votre disposition
- une déclaration simplifiée, sans faire de calcul
 - le choix de votre mode de paiement (Carte Bleue, virement, prélèvement automatique)
 - l'accès à l'historique de vos cotisations
 - l'édition de votre reçu libératoire
 - ➔ *un service de paiement sécurisé*
 - ➔ *une déclaration sans papier*
 - ➔ *un gain de temps*

Du conseil

JANUS, pour faire le diagnostic formation de votre entreprise

- ➔ *un diagnostic interactif personnalisé, l'appui d'un conseiller*

Vos outils

Des calculettes

- **DIF** : pour calculer le nombre d'heures acquis par vos salariés au titre du Droit individuel à la formation
- **Allocation de formation** : pour calculer le montant de l'allocation à verser à vos salariés pour les heures de formation réalisées hors temps de travail
- ➔ *des résultats fiables et rapides*

Vos documents utiles

- barèmes de prise en charge de votre profession pour l'année 2010
- demandes de prise en charge
- formulaire Cerfa, contrat de professionnalisation,...
- ➔ *pour accéder, en un clic, à l'essentiel*

Vos ressources réglementaires et juridiques

Une bibliothèque dynamique pour consulter et décrypter les textes de la formation professionnelle

- ➔ *des choix, des définitions, des explications actualisées*

Nouveau !

Deux nouveaux services à votre disposition

- demandez une prise en charge pour un stage de formation
- demandez une prise en charge pour un contrat de professionnalisation